

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6.05.2021

**Etaient présents** : tous les membres du Conseil Municipal, sauf David DE VITO, Franck VIGNE, Gilles ROGUET, Aurore TROTTET, Chantal BARONI-CHAPPAZ et Stéphanie BOUVIER.

M. Franck VIGNE ayant donné procuration à Mme Isabelle ROGUET  
M. David DE VITO ayant donné procuration à Mme Marie-Claire LAFFIN  
M. Gilles ROGUET ayant donné procuration à M. Yannick ROGUET

Mme Marie-Claire LAFFIN a été nommée secrétaire.

---

### **Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 8.04.2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retirer le point 1 de l'ordre du jour, la servitude de canalisations ayant déjà été prévue au moment du projet d'aménagement.

### **2. Exonération des serres de jardin en matière de taxe d'aménagement communale**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 331-1 et suivants, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme les serres de jardin en matière de taxe d'aménagement communale.

### **3. Cession de terrain commune / Arnaud ROGUET :**

Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il avait été convenu de céder à Monsieur Arnaud ROGUET la parcelle D 1359 appartenant à la commune de PERS-JUSSY d'une contenance de 15 m<sup>2</sup>, parcelle jouxtant l'école des Roguet et permettant à Monsieur Arnaud ROGUET de régulariser l'accès à sa propriété.

Le Conseil municipal, constatant la désaffectation de la parcelle D 1359 à un service public, approuve le déclassement de cette dernière du Domaine Public conformément à l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette cession aura lieu moyennant le prix de 100 € le m<sup>2</sup> soit un total de 1 500 euros.

Les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Arnaud ROGUET.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur l'adjoint au Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### **4. Subvention exceptionnelle à l'association cantine scolaire**

Considérant la crise sanitaire en France, depuis le début d'année 2020, liée au COVID-19 et les différentes périodes de confinement imposées au niveau national,

Considérant la mise en place de l'accueil, à l'école, des enfants des personnels prioritaires durant ces périodes de confinement,

Considérant que les recettes ne couvriront pas les charges de personnel de l'association « Cantine Scolaire »,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'allouer à l'association d'intérêt général, « Cantine Scolaire » une subvention exceptionnelle de 21 000.00 €.

### **5. Voirie**

Le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- Entreprise Esther Vachoux : 58.00 € de l'heure pour fauchage des accotements routiers ;
- Entreprise Vidonne : 28 560.00 € TTC pour achat d'une épareuse moins 3 000 € pour la reprise de l'ancienne ;

## **6. Indemnité représentative de logement des instituteurs**

Vu le courrier de M. le Préfet relatif à l'indemnité représentative de logement des instituteurs et la fixation de son montant annuel de 2 808 € proposé par l'Etat pour 2020, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

## **7. Emplois d'été**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'employer, durant la période des vacances estivales du personnel communal, des jeunes étudiants qui seront chargés de l'entretien des espaces communaux.

En prévision du prochain déménagement de la mairie avant réhabilitation de celle-ci, Mme le Maire propose d'employer, durant l'été, une jeune étudiante qui sera chargée de préparer les archives communales destinées à être déménagées.

Le conseil municipal valide ces recrutements.

## **8. Compte-rendu des commissions**

### **Commission bâtiments**

M. Denis DUPANLOUP, Maire-Adjoint en charge des bâtiments, expose que :

- la commission d'appel d'offres se réunira le 19 mai pour étudier les offres rendues pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la mairie.
- la signature de la cession du fonds de commerce de la boulangerie « le Fournil du Mitron » est prévue le 7 mai ; ce sera désormais « Le Petit Pers ».
- pour l'heure, les cours donnés au Diapason, n'ont pas repris.

### **Commission voirie**

M. Patrice DOMPMARTIN, Maire-Adjoint en charge de la voirie fait un point de situation sur l'avancement des différents dossiers en cours :

- Sécurisation de l'arrêt de bus à La Charmille
- Projet de parking face à l'église
- Carrefour route du Nant-Guin / route des Fins
- Allées du cimetière

Le cheminement piétonnier entre le groupe scolaire et la médiathèque est terminé.

### **Commission finances**

M. Olivier LOTH, Maire-Adjoint en charge des finances, précise que la ligne de crédit de 600 000 € contractée en 2020, va pouvoir être remboursée, comme prévu, début juin.

### **Commission scolaire**

Mme Marie-Claire LAFFIN, Maire-Adjoint en charge de la commission scolaire, fait un point de situation sur le deuxième trimestre.

## **9. Divers**

Mme le Maire fait part au conseil municipal que vu les consignes sanitaires préconisées par l'Etat pour l'organisation des deux élections, départementale et régionale, les 20 et 27 juin prochains, les deux bureaux de vote seront installés dans le bâtiment de la mairie.

La cérémonie du 8 mai relative à la victoire de 1945 aura lieu cette année à 9h au Monument aux Morts avec un comité restreint.

La séance est levée à 21 heures.